

CGE-CPU-Cdefi à F. Vidal : « Une stratégie nationale d'attractivité pour redorer l'aura de la France »

Paris - Publié le lundi 3 juillet 2017 à 17 h 41 - Actualité n° 97134

« La [CPU](#), la [Cdefi](#) et la [CGE](#), ensemble, proposent six pistes de réflexion pour ouvrir le dialogue avec le ministère afin de promouvoir l'attractivité internationale de l'ESR français », affirme [Khaled Bouabdallah](#), président du forum Campus France et vice-président de la CPU, à l'occasion des rencontres de la recherche et de l'innovation de Campus France le 03/07/2017. Ces propositions sont regroupées dans une note de synthèse remise par Khaled Bouabdallah, [Francis Jouanjean](#), délégué général de la CGE, et [Jean-Michel Nicolle](#), directeur de l'EPF et représentant de la Cdefi à [Frédérique Vidal](#), ministre de l'Esri qui ouvre les rencontres.

Ces six pistes de réflexion sont :

- le renforcement des bourses du gouvernement français ;
- une campagne mondiale de communication ;
- une augmentation des moyens alloués aux établissements pour l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers ;
- une simplification des processus de candidature et le développement de formations innovantes ;
- une simplification du séjour des étudiants et jeunes chercheurs étrangers ;
- le développement de la mobilité sortante des étudiants français.

« Nous avons besoin d'une stratégie nationale pour redorer l'aura internationale de la France », affirme Francis Jouanjean. Jean-Michel Nicolle souligne « l'affaiblissement de l'attractivité de la France » et demande « la possibilité de délivrer les diplômes nationaux d'ingénieurs sur nos campus à l'étranger ».

Les propositions regroupées en six thématiques

CGE-CPU-Cdefi à F. Vidal : « Une stratégie nationale d'attractivité pour redorer l'aura ...

1/6

Le renforcement des bourses du gouvernement français

- Alors que les bourses du gouvernement français ont été quasiment divisées par deux en 12 ans, passant de 133 M€ en 2004 à 71 M€ en 2016, nous préconisons un retour des moyens à un niveau égal à celui de l'année 2004.
- Une réflexion complémentaire devrait également permettre de mieux définir les stratégies de déploiement de ces bourses au regard des priorités nationales et internationales, et de celles des établissements, tant en termes de cibles géographiques que de niveaux ou de champs concernés.

CGE-CPU-Cdefi à F. Vidal : « Une stratégie nationale d'attractivité pour redorer l'aura ...

2/6

Une campagne mondiale de communication

- C'est une bataille de communication qu'il faudra engager, en développant un marketing de la destination France aussi dynamique que celui de nos concurrents directs. Pour exemple, nous soulignons les campagnes « Education is Great Britain », financée à hauteur de 6 M€ par Education UK, « Future unlimited » de Austrade ou « A world-class education - Think new » de New Zealand Education.
- Des moyens fléchés seront nécessaires pour conduire des campagnes de marketing et assurer tant leur projection sur de grands supports mondiaux que leur relai quotidien au sein du réseau français à l'étranger. Ces campagnes devront relayer et appuyer l'émergence de grandes marques françaises de l'ESR, dont la visibilité se joue désormais à l'échelle des regroupements, des établissements fusionnés ou des grands réseaux.

Une augmentation des moyens alloués aux établissements pour l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers

- Un nouveau saut qualitatif et quantitatif doit également être produit dans la politique de logement pour les étudiants et chercheurs internationaux.
- De leur côté, les établissements accéléreront leur participation aux guichets uniques mutualisés existants, et en susciteront partout où ils font encore défaut, en association aux services de l'état, aux opérateurs et aux collectivités localement concernées.
- L'accueil doit devenir une compétence transversale et collaborative sur les grands sites, sans pour autant contredire les actions que les établissements mènent par ailleurs, au plus près des spécificités de leur public.

Une simplification des processus de candidature et le développement de formations innovantes

- La procédure « Etudes en France » doit être redéfinie et mieux tenir compte des procédures de candidature en ligne des établissements. Leur autonomie en matière de recrutement doit être réaffirmée et les espaces Campus France délestés d'un contrôle d'opportunité redondant, pour mieux se consacrer à la promotion de notre enseignement supérieur et au conseil aux étudiants et aux chercheurs.
- Les établissements doivent également pouvoir tester de nouvelles formations, présentielles ou distantielles, à destination des étudiants étrangers.
- Les établissements doivent par ailleurs s'engager dans le développement des formations délivrées en anglais ou en une autre langue étrangère.
- Le débat sur la modulation des droits de scolarité nationaux entre étudiants issus de l'UE et étudiants extra-communautaires devra être mené clairement et sereinement, sans préjuger de la conclusion.

Une simplification du séjour des étudiants et jeunes chercheurs étrangers

- Une réflexion sur la standardisation d'un niveau de bourse qui garantisse un niveau de vie égal à celui des doctorants français titulaires d'un contrat doctoral, soit au minimum 1 758 € brut / mois.
- L'accès au statut d'étudiant entrepreneur, non seulement en doctorat mais également aux niveaux précédents devra être proposé à tous les étudiants étrangers.
- Une attention devra également être portée au public des chercheurs, post-doctorants ou confirmés, dont l'accueil souffre encore de modalités réglementaires contraignantes, tant du point de vue de leur droit au séjour que de leur fiscalité.
- Des modalités de visas de circulation automatiques doivent être testées, les séjours doivent être encore mieux facilités, en intégrant une éventuelle dimension familiale, et les phénomènes de double cotisation doivent être abolis.

Développer la mobilité sortante des étudiants français

- Un programme national de bourses de mobilité d'échange ou de stage doit être mis en place, dont l'ambition pourrait être de parvenir à doubler, en cinq ans, la mobilité des étudiants français.
- Ces mesures de financement devront être accompagnées de mesures d'incitation et de communication.
- Elles devront aussi s'accompagner d'une réflexion sur la mise en relation constante des questions de mobilités entrantes et sortantes dans tous les dispositifs publics mis en place. Cette interrelation des types de mobilité, déjà au cœur de notre relation à nos partenaires étrangers, et mise en œuvre au sein des mêmes services au sein des universités, est la condition d'échanges réciproques et se dynamisant mutuellement.

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

Conférence des grandes écoles



Statut : association loi 1901.

Création : 1973.

Présidente : Anne-Lucie Wack (directrice de Montpellier SupAgro).

Vice-président entreprises : Yves Portelli (CCI Paris Ile-de-France).

Vice-président écoles : Hervé Biausser (CentraleSupélec) et Loïck Roche (GEM)

222 écoles membres.

Missions : La CGE est une association de grandes écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique, toutes reconnues par l'Etat, délivrant un diplôme sanctionnant au moins cinq années d'études après le baccalauréat et conférant le grade de master, ainsi que pour certaines d'entre elles un diplôme national. Elle compte aussi parmi ses membres des entreprises, des associations d'anciens élèves, des organismes et des écoles basées dans d'autres pays.

Conférence des grandes écoles

11 Rue Carrier-Belleuse

75015 Paris - FRANCE



Fiche n° 1879, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 21/05/15 à 16:55

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs



Création : 1976

Statut : association de loi 1901.

Président : François Cansell (jusqu'en juin 2017).

Mission : Représenter les 206 écoles d'ingénieurs et les universités de technologie auprès de l'Etat, de l'Union européenne et des organisations internationales.

Gouvernance : Le Bureau, élu pour deux ans, est composé du président et de trois vice-présidents. La Cdefi est administrée par un conseil d'administration dénommé Commission permanente et composée de 20 membres.

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs

44 rue de cambronne
75015 Paris - FRANCE



Fiche n° 1925, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 09/06/17 à 16:06

Campus France



• **Campus France** est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), créé par la loi du 27/07/2010, qui a pour but de valoriser et promouvoir à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français. Il est placé sous la tutelle conjointe du ministre des affaires étrangères et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

• **Chiffres clés :**

- 145 espaces Campus France et 63 antennes dans 114 pays
- 285 établissements d'enseignement supérieur associés
- 242 membres du personnel
- 37 200 dossiers de mobilité gérés en 2013

• **Président** : Bertrand Monthubert

• **Directrice générale** : Béatrice Khaiat

Campus France
28 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris - FRANCE



Fiche n° 1948, créée le 05/05/14 à 12:26 - MàJ le 26/06/14 à 12:56

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »